

**LA DECISION MODIFICATIVE N°1 EN BREF :**

Le CESER doit réglementairement donner un avis sur l'ensemble des rendez-vous budgétaires de la Région.

Il peut s'agir des étapes obligatoires :

- Orientations Budgétaires (OB, présentées en octobre) ;
- Budget Primitif (BP, voté en fin d'année) ;
- Budget Supplémentaire (BS) qui permet de modifier certaines lignes budgétaires et de prendre en compte le résultat de l'année précédente ;
- Compte Administratif (CA) ;

mais également des décisions modificatives qui modifient certaines lignes budgétaires en tenant compte d'événements intervenus depuis l'adoption du Budget Primitif.

Cette année et c'est une nouveauté par rapport à ce qui se faisait habituellement, la Région a présenté au printemps une décision modificative, mineure toutefois dans ses montants et ne concernant que les autorisations pluriannuelles.

Notons toutefois que la Région a décidé d'octroyer une subvention de 31.450 euros à EDF pour le financement de l'étude du gisement de déchets et biomasse mobilisable par la Centrale de Cordemais (via l'utilisation de crédits pluriannuels déjà votés).

www.ceser.paysdelaloire.fr :

Dans son court avis (une page), le CESER analyse cette DM1, démarche budgétaire nouvelle et inhabituelle, comme la volonté de la Région de traduire dans son budget ses intentions en matière d'emploi et d'agir à court terme avec un effort significatif sur cette mission dont l'enveloppe pluriannuelle passe de 368 M€ à 401 M€ (soit près de 10 % d'augmentation).

Il restera à préciser l'échéancier et les modalités de financement des modifications apportées ainsi que leur articulation avec le Plan d'Investissement dans les Compétences (PIC) de l'Etat.

Le CESER renouvelle ses demandes visant à obtenir davantage d'informations prospectives à moyen terme sur le calendrier des engagements à prendre tant en investissement qu'en fonctionnement et des financements à mettre en œuvre.

La CGT a voté l'avis du CESER sans faire d'intervention spécifique au vu de la brièveté de l'avis et du faible montant des nouvelles autorisations pluriannuelles (33 M€) par rapport à celles déjà existantes (1,23 Md€)

En réponse aux remarques de l'avis, M. DEJOIE, Président de la Commission Finances du Conseil Régional, souligne qu'un grand nombre des investissements de la Région se font via des subventions à des intervenants extérieurs, ce qui rend difficile la prospective dans ce domaine.

VOTES : L'avis a été adopté par 91 voix pour et 1 abstention.

En marge de cette session, le CESER a élu en son sein un premier vice-Président issu de la CFDT et une seconde vice-Présidente issue des collèges 3-4 (organismes, associations, personnalités qualifiées). Il s'agit de personnes destinées à pallier d'éventuels empêchements du Président. La CGT, qui avait voté contre la création de ces postes, s'est abstenue.